

Femmes et précarité

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 08/03/2013

Saisine liée : FEMMES ET PRÉCARITÉ

Une étude de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Etude présentée par Eveline Duhanel et Henri Joyeux, au nom de la section au nom de la délégation au droit des femmes et à l'égalité, présidée par Mme. Geneviève Bel

En France, en 2010, **4,7 millions** de femmes avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté soit 964 euros mensuels pour une personne seule. **70% des « travailleurs pauvres » sont des femmes** et le risque de précarisation est aggravé pour les familles monoparentales dont 33% ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

La délégation met en évidence les facteurs cumulatifs de précarité auxquels de nombreuses femmes sont exposées et qui trouvent leur origine dans le fondement culturel du rôle qui leur est assigné dans la société, y compris au regard de l'emploi.

La hausse sensible de l'accès des femmes aux emplois de cadres ne doit pas occulter le taux de féminisation de l'emploi non-qualifié qui atteint aujourd'hui **62 % contre 56% en 1990**.

Plus des trois-quarts des 1,5 million de personnes en sous-emploi sont des femmes. Le taux de féminisation des emplois à temps partiel dépasse 82% et pour 31% des intéressées, cette situation est subie. Les deux-tiers des salariés à bas salaire sont des femmes.

Ces situations précaires ont un impact sur l'état de santé et le niveau des retraites des intéressées. Les femmes perçoivent une pension de droit direct presque deux fois plus faible que celle des hommes (879 euros contre 1657 euros mensuels) et elles constituent 57 % des bénéficiaires du minimum vieillesse (777 euros mensuels).

Les moins favorisées recourent moins que les autres aux examens de dépistage, notamment du cancer et, en dépit de l'instauration de la CMU-C, elles déclarent plus souvent que les hommes renoncer à des soins pour raisons financières. Elles sont également plus vulnérables en matière de santé au travail : les troubles musculo-squelettiques (TMS) les concernent à 58 % avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes.

Les professions d'agents d'entretien, d'aides aux personnes ou d'employés du commerce où les femmes sont surreprésentées, conjuguent les causes de développement de ces pathologies : travail répétitif, postures contraignantes, manque d'autonomie et de latitude décisionnelle. Ces contraintes expliquent aussi que les femmes soient plus exposées que les hommes aux risques psychosociaux au travail : 28,2% contre 19,6%.

L'étude souligne le risque de précarisation aggravé auquel sont confrontées les mères isolées. Les ruptures d'union sont à l'origine des trois-quarts des situations de monoparentalité, dans près de 9 cas sur 10 la mère a la charge principale de l'enfant et 52% des enfants en situation de précarité vivent au sein d'une famille monoparentale.

Les mères isolées représentent la quasi-totalité des 190 000 allocataires du RSA socle majoré (ex API) et si près d'un logement social sur quatre est occupé par une famille monoparentale, le nombre de pièces est plus souvent insuffisant que pour les autres

ménages et l'inconfort thermique beaucoup plus fréquent.

Voir les travaux de la délégation sur ce sujet